



Tribune du Président de l'Association des Maires de Martinique sur l'insécurité en Martinique

Mes convictions

Le 29 juillet 2022, le Président de l'assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique a soumis à l'approbation des élus un rapport en plénière ayant pour principal objectif d'obtenir des moyens supplémentaires de l'Etat afin de tenter d'apporter des réponses au problème prégnant de l'insécurité qui touche désormais la Martinique.

S'il n'y avait pas de discussion véritable à avoir sur les requêtes syndicales compilées dans ce document qui rappelle sur la quasi-totalité de son contenu, le projet de loi sur sécurité du mois de mars 2022, devant être voté prochainement, permettant ainsi le renforcement des moyens des forces de police et gendarmerie, de l'administration pénitentiaire et des services de douane, **il est néanmoins regrettable que cette question ne provoque pas une vraie réflexion de fond sur les causes de la montée de la violence en Martinique.**

Les derniers événements que nous avons connus ont provoqué l'émoi de l'ensemble des Martiniquais — pour rappel, une série de meurtres souvent en lien avec le grand banditisme. Ces crimes sont choquants. Ils ne sauraient être banalisés.

Il semble pourtant, malgré cette urgence à réagir, **nécessaire de prendre un temps de recul afin d'analyser plus sereinement, à froid, la problématique de la violence sur notre territoire** et de tenter d'y apporter des réponses impliquant **l'ensemble des acteurs en mesure de contribuer à la construction d'une réponse.**

Deux types de violence sont à distinguer clairement. **L'une liée aux trafics de stupéfiants, aux réseaux,** une forme de barbarie inhérente à ce milieu.

Pour lutter contre cette forme de criminalité, le rapport présenté en plénière reprend fidèlement les moyens supplémentaires sollicités par ces différentes administrations. Ces demandes **sont sans aucun doute justifiées et il est souhaitable que l'État puisse entendre ces requêtes** afin de mieux juguler cette délinquance liée aux réseaux de trafics de stupéfiants.

L'autre délinquance, celle de la vie quotidienne, la délinquance de voie publique, celle qui touche au quotidien la population, demeure particulièrement occultée dans l'analyse faite dans ce rapport.

Les propos introductifs répertorient dans le second paragraphe l'apport des Maires à la politique de lutte contre l'insécurité semblent totalement **méconnaître la loi du 5 mars 2007 et l'article L.132-4 du code de la sécurité intérieure : qui ont conféré aux Maires un rôle pivot dans la lutte contre l'insécurité et la Prévention de la Délinquance.** Ce sont ces derniers qui président et organisent les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur leurs territoires.

Qu'en est-il aujourd'hui en Martinique ? Ces dispositifs sont-ils réellement animés par les collectivités ? Si la réponse est négative, alors il paraît judicieux d'en analyser les causes. La principale étant souvent un manque d'ingénierie locale.

Il est impératif que l'ensemble des élus Martiniquais agissent sur ces questions, non pas seulement en interpellant le gouvernement sur le manque de moyens, mais également en prenant une juste part dans la lutte contre ce fléau.

De quoi s'agit-il précisément ? Il appartient aux Maires de recenser les points de difficulté sur leurs territoires et de travailler avec les administrations déconcentrées de l'État et de la C.T.M à leur résolution, en construisant ensemble une **Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**.

Ceci peut être construit autour d'un triptyque qui n'apparaît pas clairement dans ce rapport :

Prévention / Répression / Solidarité

La prévention d'abord, car l'anticipation des problèmes est sans doute la meilleure réponse à apporter à la jeunesse Martiniquaise et aux séniors.

Quelques exemples d'actions de prévention :

- Prévention spécialisée par la création d'équipes territorialisées d'éducateurs de rue sur l'ensemble du Territoire Martiniquais (Zonage), ce qui nécessite une refonte totale de l'existant.
- Prévention situationnelle (sur-éclairage de certaines zones, études de sécurité publique),
- Développement de la médiation sociale,
- Augmentation significative des fonds d'Etat dédiés (FIPD) ; Elargissement à l'ensemble des villes de Martinique de l'enveloppe de la politique de la Ville sur cette thématique.
- Etc.

La répression ensuite : C'est l'angle principal de ce rapport. Elle est évidemment plus que nécessaire et il apparaît important que les demandes formulées par les organisations syndicales soient entendues. Toutefois, il semble également nécessaire de solliciter des services de l'État afin **qu'un véritable état des lieux soit également réalisé**.

Qu'en est-il de l'organisation des forces de sécurité en Martinique ? Comment en améliorer l'efficacité ? « Qu'en est-il du moral des troupes, de leur implication ? ». N'y a-t-il pas lieu de provoquer, en partenariat avec les services de préfecture, des rencontres avec l'ensemble de ces acteurs en privilégiant la proximité pour ce faire ? Ces questions sont essentielles **si le souhait de cette assemblée est d'apporter une réponse concrète et pragmatique face à l'émoi compréhensible de la population**. Il conviendrait d'aller au bout de l'analyse afin de mieux appréhender les difficultés.

La solidarité, enfin, est essentielle. **Le choix du milieu de la délinquance pour tous ces jeunes est la résultante d'un parcours de vie souvent tumultueux**, souvent en lien avec leur environnement — qu'il soit familial ou géographique — et leur lieu de vie (école, famille, rue). C'est aussi une question fondamentale sur laquelle cette assemblée doit s'interroger. **Qu'est-il possible de faire de plus afin de créer de meilleures conditions de vie pour l'ensemble des familles touchées par la pauvreté, le dénuement**, ou encore par une **forme de violence sociale consumériste provoquant la bascule vers la criminalité**.

Ce sont là autant d'items et de questions qu'il semble essentiel d'analyser en profondeur. **Cela nécessite du temps, une méthodologie, des objectifs clairs**.

C'est donc à ce titre que notre institution entend jouer son rôle dans l'élaboration d'un diagnostic territorial de sécurité en sollicitant et en aidant les Maires à construire localement des outils de réponse aux difficultés auxquelles ces derniers se trouvent confrontés.

En s'engageant aux côtés de l'Etat sur ces questions, c'est une première pierre que l'Association des Maires a souhaité poser. Il convient de souligner que cette même demande d'aide et de partenariat a été faite au Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Celle-ci portant sur un cadre bien plus large incluant, du fait de la transversalité des missions des Maires, d'autres sujets majeurs tels que la santé, l'environnement, le renouvellement énergétique, les sargasses, etc. Nous demeurons dans l'attente d'un examen de notre requête.

La sécurité est l'affaire de tous ! S'il s'agit évidemment d'une compétence régaliennne, il est illusoire de penser qu'il est possible de construire une politique efficace de lutte contre l'insécurité sur notre territoire sans y associer la population et sans prendre en compte l'échelle de la proximité.

La population doit être sondée, écoutée et associée à cette démarche.

Les Maires prendront leur part en coordonnant ce dialogue et en apportant, aux côtés des services de l'État et de la CTM, les premières réponses aux problèmes du quotidien.

C'est vers ces Maires que se tourne la population systématiquement sur ces questions en tant qu'interlocuteur de proximité. Il convient donc que la CTM et l'État soient à leurs côtés afin de les accompagner dans la construction mutuelle de réponses adaptées aux réalités de terrain.

"Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite." H. FORD

Le Président de l'Association des Maires de Martinique,

J. PAMPHILE